



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

Le directeur général de l'Environnement prendra sa retraite

Cornelis Neet, actuel directeur général de l'Environnement (DGE), a fait valoir son droit à la retraite en date du 30 avril 2024. Du poste de conservateur de la faune à celui de chef du Service de la faune et de la nature et enfin de directeur général de la DGE, il a dédié la grande majorité de sa carrière professionnelle à la protection de l'environnement du canton de Vaud.

Le Conseil d'Etat a pris acte du souhait de Cornelis Neet de faire valoir son droit à la retraite en quittant ses fonctions de directeur général fin avril 2024. Il restera toutefois à disposition de l'Etat, à temps partiel, jusqu'à l'été 2025. Pendant cette période, en tant que responsable de missions stratégiques, il assurera la coordination des dispositifs de prévention des dangers naturels destinés à renforcer la résilience du Canton. Ceci dans le cadre de l'approche globale des risques inscrite dans le programme de législature 2022-2027 et eu égard également aux enjeux relatifs aux changements climatiques.

Cornelis Neet est entré à l'Etat de Vaud en tant que conservateur de la faune le 1^{er} juillet 1990. Le 1^{er} décembre 2001, il a été désigné chef du Service des forêts, de la faune et de la nature, puis le 1^{er} avril 2012, directeur général de l'environnement, à la tête du Service de l'environnement et de l'énergie. En parallèle, il a été chargé par le Conseil d'Etat de créer la Direction générale de l'environnement (DGE) qui a vu le jour en 2013, résultat de la réunion des trois services en charge de l'environnement, ainsi que de l'unité des dangers naturels.

Au cours de ses mandats, Cornelis Neet a introduit les premiers plans de protection d'espèces menacées du canton, piloté le Plan de protection de la Venoge et contribué à l'organisation du Service des forêts, de la faune et de la nature au milieu des années 1990. Il a par la suite conduit la réforme des Groupements forestiers vaudois et supervisé la révision de la loi forestière vaudoise de 2005. Dans ses fonctions de

directeur général de l'environnement, il a coordonné le programme, doté de 100 millions, en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Il a coordonné la révision en cours de la loi vaudoise de l'énergie de 2014 ainsi que la planification éolienne vaudoise. Dès 2016, enfin, il s'est engagé dans la réalisation de la Maison de l'environnement, qui héberge depuis l'automne 2021 deux des trois directions de la DGE (Energie, Ressources et patrimoine naturels) ainsi que les entités de support de la Direction générale.

Le Conseil d'Etat tient à témoigner à Cornelis Neet sa gratitude pour son engagement. Il souligne ses compétences professionnelles et humaines qu'il a mises au service de l'Etat de Vaud pendant plus de trente ans.

Le poste de directrice/directeur général de la DGE sera mis au concours pendant l'été 2023.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 avril 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat

DJES, Cornelis Neet, directeur général, Direction générale de l'environnement